

3 DOMAINES D'INTERVENTION

Education

Contribution à la compréhension
des difficultés scolaires

Développement

Contribution à la compréhension
du développement psychologique
et social de l'enfant

Conseil en orientation

Accompagnement dans
l'élaboration des projets de vie et
de formation

Modalités d'intervention

- Entretien individuel
- Bilan psychologique
- Atelier collectif
- Intervention en classe
- Participation aux réunions de suivi des élèves
- Relation avec l'équipe éducative et les partenaires extérieurs

Gratuité et neutralité

Contact

**Centre d'Information et
d'Orientation d'Angers**
12 rue Papiou de la Verrie,
49000 Angers

Point d'accueil Segré
6 rue Auguste Rodin,
locaux de la mission locale
49500 Segré-en-Anjou Bleu

téléphone : 02.41.66.84.42



Permanences de Mme PETIT dans les établissements

Collège Camille Claudel
6 rue de Launay,
49370 Val d'Erdre-Auxence

Téléphone : 02 41 77 42 37

Collège François Rabelais
1 Rue Pierre Melgrani
49000 Angers

Téléphone : 02 41 48 12 06

Lycée Professionnel Paul Emile Victor
101 rue des Roses,
49240 Avrillé

Téléphone : 02 41 21 01 30



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PsyEN

*Psychologue de
l'Education Nationale*

Spécialité

Éducation, Développement et
Conseil en Orientation scolaire et
professionnelle



Quand et Où ?

- **Collège Camille Claudel** : Jeudi, prise de rdv auprès de la CPE, Mme Texier.
- **Au CIO** : du lundi au vendredi et pendant les vacances scolaires en prenant rdv au 02.41.66.84.42

POUR QUI ?

- L'élève, avec ou sans sa famille, éducateurs etc...

QUI DEMANDE ?

- L'élève directement
- L'équipe éducative
- La famille/responsables légaux par téléphone

Je n'ai pas de motivation

Je me sens en difficulté



Je ne sais pas quoi faire l'année prochaine

Je n'ai plus envie de venir au collège

J'ai besoin d'être accompagné dans mon projet

Je me sens mal dans ma peau

Je veux partir en apprentissage, comment faire ?



C'EST :

- Un lieu d'écoute en cas de mal-être,
- Une aide pour réfléchir à son orientation,
- Un temps d'analyse de la situation et des capacités de l'élève en vue d'aménagements scolaires,
- Un lien avec l'équipe éducative.

CE N'EST PAS :

- Un suivi thérapeutique,
- Un diagnostic médical,
- Une obligation, mais l'élève peut être reçu sans autorisation parentale préalable à la demande de l'équipe éducative.